



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises en difficulté

Question écrite n° 85618

Texte de la question

M. Patrick Beaudouin attire l'attention de M. le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes sur les mutations économiques. La récente OPA dite « hostile » lancée par le groupe indien Mittal sur le groupe Arcelor pose la question de l'accompagnement de nos territoires, dans leurs aspects économiques et sociaux. Le Gouvernement a créé, par le décret n° 2003-1000 du 20 octobre 2003, la mission interministérielle sur les mutations économiques (MIME). Celle-ci a pour objectif d'améliorer l'intervention publique en matière de mutations économiques afin de mieux prévenir l'impact social et territorial des restructurations. Le Gouvernement a, par ailleurs, décidé récemment de regrouper les services de la DATAR et de la MIME dans un pôle mutations économiques au sein de la DIACT. Il lui demande de bien vouloir lui dresser le bilan de l'activité de la MIME depuis 2003 et lui demande les grandes orientations qu'implique son rattachement à la DATAR.

Texte de la réponse

À l'occasion de l'offre publique d'achat du groupe sidérurgique Mittal sur le groupe Arcelor, le ministre délégué à l'emploi, au travail et à l'insertion professionnelle des jeunes est interrogé sur la politique d'accompagnement économique et social des territoires. La mission interministérielle sur les mutations économiques (MIME) avait été créée par le décret n° 2003-1000 du 20 octobre 2003 et ses activités ont été rattachées à la délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires (DIACT) depuis l'intervention du décret n° 2005-1791 du 31 décembre 2005 créant cette délégation. Cette décision s'inscrit dans le cadre de la mise en place d'un nouveau dispositif interministériel pour l'anticipation et l'accompagnement des mutations. Au vu de l'expérience acquise à travers deux années de fonctionnement de la MIME, qui ont confirmé l'utilité de disposer d'un lieu permanent d'échange au niveau interministériel, il est en effet apparu indispensable d'amplifier l'efficacité de ce dispositif de coordination des différentes administrations impliquées dans ces domaines. À ce titre, il a été décidé de confier au comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires (CIACT), créé par le décret n° 2005-1270 du 12 octobre 2005 et installé le 14 octobre 2005, une compétence globale sur les objectifs de la politique nationale d'attractivité, de compétitivité et de cohésion des territoires, à travers notamment l'anticipation des mutations économiques (art. 1er). Ce comité interministériel s'appuie pour ce faire sur deux piliers qui travaillent de façon très complémentaire : un pôle interministériel de prospective et d'anticipation des mutations économiques, qui s'appuie sur le ministère chargé de l'économie et des finances et dont le secrétariat est assuré par la direction générale des entreprises, le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement étant chargé de rapporter conjointement avec le MINEFI sur les points de l'ordre du jour consacrés à la prospective sectorielle à moyen et long terme (art. 3 du décret relatif à la création du CIACT) ; un pôle d'accompagnement territorial, placée sous la responsabilité de la DIACT (art. 2 du décret créant la DIACT) et auquel le ministère de l'emploi, de la cohésion sociale et du logement contribue également de façon active, en mettant à sa disposition les informations qui sont en sa possession et en l'informant des modalités de traitement social mises en place à l'occasion de chaque restructuration. Il convient de noter que ce pôle s'appuie notamment sur les démarches déjà mises en place dans le cadre du fonctionnement de la MIME, à travers

l'animation d'un réseau de correspondants régionaux pour les mutations économiques et de réunions interministérielles hebdomadaires permettant une approche coordonnée des principaux dossiers d'actualité.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Beaudouin](#)

Circonscription : Val-de-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85618

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Ministère attributaire : emploi, travail et insertion professionnelle des jeunes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2006, page 1455

Réponse publiée le : 6 juin 2006, page 5967